

# News

## mars 10



Asmo Kalpala  
Président

**Le congrès de Gênes, la finalisation de notre stratégie à moyen terme, les travaux des taskforces sur les petites et moyennes entreprises d'assurance et le financement durable feront de 2010 une année qui marquera le renforcement de la position de l'AMICE en tant qu'organisation représentative du secteur de l'assurance mutuelle et coopérative en Europe. L'AMICE doit être indispensable pour ses membres et l'ensemble des assureurs mutuels et coopératifs. Elle se doit aussi d'être un partenaire de discussion incontournable sur la scène économique et politique en Europe.**

Comme annoncé dans notre bulletin précédent, l'AMICE a décidé de consacrer plus d'attention à ses adhérents petits et moyens. Le 12 février dernier, nous avons organisé pour eux, à Paris, un séminaire qui a attiré beaucoup de monde. Grâce à l'enthousiasme de nos membres français, à l'initiative de la ROAM, nous avons bénéficié d'un programme très riche en présentations et en discussions. Solvabilité II en était le thème principal et les discussions ont montré que toutes les entreprises d'assurance — grandes ou petites — dans les 14 pays représentés (sur les 17 où l'AMICE compte des membres) sont préoccupées par la charge de travail importante introduite par ce nouveau régime.

Un premier feedback des 60 participants au séminaire indique une demande explicite de sessions de suivi portant sur l'application concrète de Solvabilité II et sur le dialogue avec les contrôleurs. La création d'une taskforce permanente, spécifiquement chargée des questions liées aux PME, n'a par contre pas été jugée nécessaire. Le suivi immédiat est déjà programmé lors du congrès de Gênes, au mois de mai, où deux heures de discussion en panel seront consacrées à Solvabilité II et aux PME, en présence de représentants de membres de l'AMICE, de la Commission européenne et d'instances de contrôle. Nous espérons que vous y viendrez nombreux et que vous y serez aussi actifs qu'à Paris.

Mais notre congrès biennal n'est pas seulement l'occasion de dialoguer avec les autorités européennes. Il offre aussi la possibilité de découvrir les projets innovants d'autres coopératives et mutuelles et, bien sûr, de rencontrer des amis de longue date. Enfin, je pense que ce congrès est également l'occasion de montrer que nos valeurs et le respect de ces valeurs dans nos activités sont la raison de notre succès et valent d'être défendus.

Je me réjouis de vous retrouver en mai prochain à Gênes !

*Asmo Kalpala*

### → Dans ce numéro

- Editorial du Président..... Page 1
- Le défi démographique: signature d'une déclaration ..... Page 2
- Gouvernance des assureurs au niveau mondial ..... Page 2
- Séminaire PME ..... Page 2
- AMICE et Solvabilité II ..... Page 3
- Interview Niall O'Shea (CFS, UK) ..... Page 3
- Enquête auprès des membres de l'AMICE ..... Page 4
- ONU et investissement responsable ..... Page 4
- 2012, Année internationale des coopératives ..... Page 4
- AMICE Congrès..... Page 4
- Calendrier de l'AMICE..... Page 4

## L'AMICE et les partenaires sociaux signent la première déclaration commune sur le défi démographique dans le secteur des assurances en Europe

En tant que fournisseurs de produits et plus encore en tant qu'employeurs, les entreprises d'assurance sont confrontées au vieillissement de leurs effectifs et sont par conséquent amenées à revoir leurs politiques d'emploi afin de retenir plus longtemps les collaborateurs plus âgés et plus expérimentés et, parallèlement, attirer les jeunes diplômés dans un secteur traditionnellement perçu comme moins passionnant que le secteur bancaire.

La déclaration commune, signée le 26 janvier 2010, souligne le rôle des partenaires sociaux européens dans ce défi et identifie **l'attractivité et l'employabilité** comme étant deux facteurs clés, qui nécessitent de se concentrer sur trois actions: favoriser l'équilibre vie professionnelle/vie privée, maintenir l'employabilité et développer les carrières, garantir la santé et la sécurité au travail.

Le document complet est disponible sur le site internet de l'AMICE.

*Pour plus d'informations sur le comité européen de dialogue social sectoriel des assurances, nous vous invitons à consulter le bulletin de mars 2009 ou à nous contacter par courrier électronique ([catherine.hock@amice-eu.org](mailto:catherine.hock@amice-eu.org))*

## Avancement des travaux sur la gouvernance des assureurs au niveau mondial

**Comme annoncé précédemment, après avoir publié un document commun sur la gouvernance des assureurs, l'IAIS et l'OCDE suivent désormais (malheureusement) des voies distinctes pour leurs travaux dans ce domaine.**

L'OCDE a entamé une consultation sur une version révisée de ses lignes directrices sur la gouvernance des assureurs. La refonte de ces lignes directrices, adoptées en 2005, avait été jugée nécessaire afin de mieux refléter les évolutions dans le secteur et d'appliquer les leçons tirées de la crise financière. La taskforce Affaires juridiques de l'AMICE a examiné le projet de texte et a transmis à l'OCDE ses commentaires, consultables sur le site internet de l'AMICE.

L'IAIS procède pour sa part à une refonte de ses principes de base en matière d'assurance (Insurance Core Principles (ICPs)), dont la dernière révision remonte à 2003. L'AMICE joue un rôle actif au sein du sous-comité Gouvernance et Conformité chargé d'élaborer les projets de textes des nouveaux principes régissant l'agrément, la gouvernance, l'aptitude des personnes, le contrôle interne et la rémunération (voir le rapport annuel 2008 de l'AMICE, p. 10). L'AMICE a transmis à l'IAIS ses commentaires sur le premier principe de base (relatif à l'agrément) au mois d'octobre (voir le site internet de l'AMICE) et examine actuellement les propositions relatives à l'aptitude des personnes. Un nouveau cycle de consultation officielle sera organisé avant l'adoption formelle des nouveaux principes de base par l'IAIS. Des informations sur l'avancement des travaux peuvent être obtenues auprès du Secrétariat de l'AMICE.

## Séminaire PME (Paris): intensifier le dialogue avec les contrôleurs nationaux

Plus de 60 participants ont assisté au séminaire organisé spécialement pour les petites et moyennes coopératives et mutuelles d'assurance le 12 février, à Paris. Avec 14 pays représentés sur les 17 où l'AMICE compte des membres, les opinions et expériences étaient diverses mais les conclusions unanimes: les membres de l'AMICE demandent plus de dialogue avec les contrôleurs nationaux et l'organisation de nouvelles rencontres pour permettre des échanges sur les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre concrète de Solvabilité II.

Introduit et co-présidé par Gérard Andreck, président du groupe MACIF et du GEMA et Michel Dupuydauby, directeur général de MACSF SGAM et président de la ROAM, le séminaire a abordé les différents piliers de Solvabilité II au travers de présentations et de discussions.



Le principe de proportionnalité fut l'objet du premier échange de vues, faisant ressortir l'absence de propositions concrètes pour la définition et l'application de ce principe. Or, une application proportionnelle du régime Solvabilité II est vitale pour de nombreuses petites entreprises. Il en est de même pour le régime d'exemption (pas de contrôle ou contrôle restreint pour les entreprises dont les primes encaissées sont inférieures à 5 millions d'euros) qui, sous Solvabilité I, était appliqué diversement et seulement dans certains États membres. La tendance semble aller vers la suppression ou la limitation de l'exemption dans les pays où elle était appliquée. La session du matin s'est clôturée par une discussion sur les questions liées au premier pilier et notamment l'utilisation de la réassurance.

La session de l'après-midi était consacrée à la gouvernance et à l'obligation d'information dans le cadre des deuxième et troisième piliers. Au travers de discussions, les participants ont examiné diverses solutions pour se conformer à la nécessité — complexe pour les PME — d'avoir un CRO, un actuaire, un auditeur interne, etc. L'expérience positive d'emmental versicherung, petite mutuelle suisse membre de l'AMICE, avec le test Solvabilité a cependant quelque peu rassuré les participants.

Le président de l'AMICE, Asmo Kalpala, a clôturé la journée en appelant à une coopération permanente et à des échanges entre les membres de l'AMICE sur toutes les questions liées à Solvabilité II, notamment au travers de la taskforce Solvabilité II.

Toutes les présentations ainsi qu'un résumé des débats sont accessibles dans l'espace réservé aux membres du site internet de l'AMICE.

## Préoccupations grandissantes au sein de l'AMICE concernant le projet Solvabilité II

L'inquiétude au sujet de l'ambitieux projet Solvabilité II grandit parmi les membres de l'AMICE et le soutien exprimé après l'Assemblée générale de Bruxelles en juin 2009 se fait de plus en plus réservé. Comme le montrent les résultats de l'enquête réalisée auprès des membres, la discussion lors de la réunion du conseil d'administration en novembre 2009 et, surtout, le récent séminaire de Paris (voir l'article spécifique dans ce bulletin), le paquet réglementaire Solvabilité II suscite des craintes chez de nombreux assureurs mutuels et coopératifs et les PME ne sont pas les seules à s'en inquiéter. Qu'il s'agisse des exigences en matière de gouvernance, des obligations d'information et de publicité ou des exigences financières, des dangers sont identifiés dans chacun des piliers. En France, la ROAM, membre de l'AMICE, a même lancé un blog afin d'attirer l'attention sur ces dangers.

Dans ses propositions de mesures d'exécution (niveau 2), le CEIOPS a considérablement augmenté les calibrages utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres et les indications de la Commission selon lesquelles «globalement, les exigences de capital dans le QIS5 ne devraient pas être plus élevées que dans le QIS4» sont difficiles à croire. La publication du projet de spécifications du QIS5 est attendue fin mars et sera suivie d'une période de consultation.

Le conseil d'administration de l'AMICE a demandé à son Secrétaire général d'organiser un lobbying intensif afin d'obtenir des mesures transitoires et la protection des droits acquis, et si nécessaire, d'aller jusqu'à réclamer un report de l'introduction de certaines dispositions clés de Solvabilité II (par exemple, les exigences de capital).

Parallèlement, la Commission a commencé à élaborer les mesures d'exécution de niveau 2 et se concentre principalement, pour l'instant, sur les aspects non techniques. Pour garantir la bonne progression de ses travaux, la Commission a intégré les États membres et les associations du secteur — dont l'AMICE — dans un processus de consultation privée.

La taskforce Solvabilité II de l'AMICE poursuit ses travaux et se réunit environ tous les mois. Nous rappelons aux membres que même s'ils ne sont pas en mesure de participer à ces réunions, tous les documents sont accessibles dans l'espace réservé aux membres sur le site internet de l'AMICE ([http://www.amice-eu.org/admin/login.aspx?ReturnUrl=%2fmembers\\_meetings.aspx](http://www.amice-eu.org/admin/login.aspx?ReturnUrl=%2fmembers_meetings.aspx)). Le concours d'un maximum de membres de tous horizons aux travaux de l'AMICE est en effet capital pour donner plus de force et de représentativité aux positions de l'AMICE.

## Nouvelles des membres: investissement responsable à CFS, Royaume-Uni

**Entretien avec Niall O'Shea, directeur de l'investissement responsable auprès de The Co-operative Asset Management, branche de l'entreprise britannique The Co-operative Financial Services, membre de l'AMICE**

*Comment avez-vous été amené à travailler dans ce domaine?*



Niall O'Shea

En 1999, j'ai suivi, à l'université de Cambridge, un Master en Environnement & Développement qui comportait un module sur l'entreprise et l'environnement. J'ai alors compris que la manière dont le monde de l'entreprise répondrait aux défis du changement climatique, de la pénurie d'eau, etc., allait être plus importante que n'importe quelle action gouvernementale. Cette jonction entre la finalité pure de l'entreprise et les questions environnementales et sociales plus «légères» va devenir une dynamique déterminante au 21<sup>e</sup> siècle. J'ai donc cherché à travailler

dans l'investissement socialement responsable (ISR) ou, pour reprendre l'expression utilisée aujourd'hui dans le secteur de l'investissement, dans l'intégration des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

*Quel est votre travail au quotidien?*

Les activités de mon équipe se répartissent dans trois domaines. Le premier est l'analyse des investissements actuels ou envisagés en termes d'opportunités de profit durable (par exemple, la capacité de tirer un avantage d'une réglementation environnementale, d'une technologie de rendement énergétique ou de la demande croissante en soins de santé) et de risque matériel, comme celui de l'entreprise qui, alors qu'elle entend construire un avenir durable, subit des vents contraires forts parce que son activité contribue davantage au problème qu'à la solution. Nous essayons d'intégrer ces paramètres dans l'analyse et l'évaluation financière, ce qui est toujours difficile parce que peu d'aspects ESG sont aisément «monétisables», même s'ils sont très concrets.

Tel sera notre principal défi et celui de notre secteur dans les prochaines années. Les questions qu'auparavant nous écartions comme étant «légères» sont aujourd'hui brûlantes dès lors que l'épuisement des ressources, le changement climatique, les questions démographiques ainsi que les modifications du pouvoir géopolitique et économique favorisent certaines entreprises et en désavantagent d'autres.

Le deuxième axe de notre activité consiste à évaluer les entreprises, positivement et négativement, au regard de notre famille «durable» de fonds de placement à capital variable. Ces fonds privilégient les entreprises dont la contribution nette à la durabilité est positive et évitent les entreprises opérant dans des domaines tels que l'armement ou le tabac.

Le troisième domaine d'activité concerne l'engagement. Au sein de The Co-operative Asset Management, nous estimons que notre responsabilité fiduciaire est d'user de notre influence en tant que copropriétaires de ces entreprises et de s'en servir comme levier pour amener un changement positif. Au fil des ans, nous avons eu des centaines d'engagements de ce type, où nous mettons l'accent sur un point de différence en essayant — souvent avec succès — d'amener l'entreprise à modifier ou à considérer sous un autre angle sa gestion des critères ESG.

*Quelle est, selon vous, l'aspect coopératif de votre travail?*

Nos clients attendent de nous que nous poursuivions cette approche d'engagement. En 2005, par le biais d'un sondage, ils nous ont indiqué les aspects ESG essentiels pour eux. Savoir que vous représentez des milliers de membres coopérateurs lorsque vous êtes face au directeur général d'une entreprise du FTSE100, en train de parler du changement climatique, est une position unique!



## Enquête auprès des membres de l'AMICE

L'automne dernier, tous nos membres ont été invités à compléter un questionnaire sur les activités et la stratégie de l'AMICE en vue de vérifier si l'Association sert correctement ses membres. À ce jour, 63 membres ont répondu et les résultats sont déjà exploités pour la préparation de notre stratégie à moyen terme. Les résultats complets seront rendus publics lors de l'Assemblée générale de mai 2010.

Si votre organisation n'a pas encore répondu à cette enquête, vous pouvez contacter le Secrétariat ([helen.sheppard@amice-eu.org](mailto:helen.sheppard@amice-eu.org)) pour obtenir une copie du questionnaire.

## Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations unies

Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (PRI) ont été lancés à l'échelle mondiale au printemps 2006. Outre les aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, l'adhésion à ces principes oblige les entreprises à promouvoir leur acceptation et leur application dans les investissements, à titre individuel et en collaboration avec d'autres acteurs du secteur. Les entreprises signataires s'engagent à produire un rapport annuel sur leurs activités et leurs progrès en termes d'application de ces principes. Une publicité suffisante des effets de ces principes au regard des objectifs d'investissement est également attendue.

À ce jour, les membres de l'AMICE Ethias (BE), Folksam (SE), MACIF et MAIF (FR), Fennia et Tapiola (FI), The Co-operative Asset Management (The Co-operative Group, UK) ainsi que l'observateur Swiss Re (CH) ont souscrit aux PRI.

## 2012, Année internationale des coopératives

L'Assemblée générale des Nations unies a proclamé 2012 Année internationale des coopératives, mettant ainsi en avant la contribution des coopératives au développement social et économique. Par l'adoption de la résolution 64/136 le 18 décembre 2009, l'Assemblée a reconnu l'impact du modèle d'entreprise coopératif sur la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale.

## Nos membres italiens vous invitent à Gênes du 24 au 26 mai 2010

Visitez le site Internet [www.amice-congress-2010.it](http://www.amice-congress-2010.it) pour des informations sur le Congrès et pour vous inscrire.



## → Calendrier de l'AMICE

- 16 mars ..... Bruxelles ..... Conseil
- 17 mars ..... Bruxelles ..... Atelier & Taskforce RSE
- 26 mars ..... Bruxelles ..... Taskforce Affaires juridiques
- 26 mars ..... Bruxelles ..... Taskforce Société Mutuelle Européenne (SME)
- 30 mars ..... Cologne ..... Taskforce Solvabilité II
- 16 avril ..... Paris ..... Groupe de travail et taskforces Membre à Membre
- 19 avril ..... Paris ..... Groupe de travail Communications
- 20 avril ..... Bruxelles ..... Comité Exécutif
- 22 avril ..... Bruxelles ..... Taskforce Financement durable
- 23 avril ..... Bruxelles ..... Taskforce Solvabilité II
- 24 mai ..... Gênes ..... Conseil
- 24 mai ..... Gênes ..... Assemblée Générale
- 25-26 mai ..... Gênes ..... Congrès